

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Basfoliar Silistress
UFI : 6NS2-V06X-V00M-8PAR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
120, rue Jean Jaurès
92300 LEVALLOIS-PERRET
Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H314 H335	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence	:	Prévention: P260 P280 Intervention: P305 + P351 + P338 P303 + P361 + P353 P310 Stockage: P405	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des fertilizers.
extrait des algues brune

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290 limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 %	>= 1 - <= 5
orthophosphate de tripotassium	7778-53-2 231-907-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 7 - <= 17
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335	>= 10 - <= 30

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas d'inhalation : Air frais.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les irritations persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.



Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau
Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Contacter le producteur ou bien le fournisseur si des grandes quantités ont été libérées involontairement

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de précautions spéciales requises.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Les conteneurs métalliques doivent être chemisés.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 8B, Matières dangereuses corrosives, non-combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune quantité appropriée de matériaux avec les valeurs reliées par



Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

workingplace qui exigent la surveillance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)
- Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374) : caoutchouc, chloroprène. Le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériel de gant ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues
- Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Basfoliar Silistress



Version: 1.5

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 16.12.2021

Référence : FDS_699_N

Date de révision:

07.04.2023

État physique	: liquide
Couleur	: spécifique du produit
Odeur	: caractéristique
pH	: > 12, (20 °C)
Point/intervalle d'ébullition	: env. > 100 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,233 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

9.2 Autres informations

Tension superficielle : Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux
Avec de l'acide et de l'aluminium.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux
Métaux alcalino-terreux
Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, par réaction avec les métaux

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 365 mg/kg

orthophosphate de tripotassium:

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4.640 mg/kg

métasilicate de disodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.153 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Provoque une forte irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Remarques: Provoque des brûlures de la peau.

orthophosphate de tripotassium:

Espèce: Rat

Résultat: Irritation de la peau

métasilicate de disodium:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 24 h

Résultat: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Composants:

hydroxyde de potassium:

Remarques: Provoque des brûlures aux yeux.

orthophosphate de tripotassium:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

métasilicate de disodium:

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Aucun(e) à notre connaissance.

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

métasilicate de disodium:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

hydroxyde de potassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 50 - 165 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

orthophosphate de tripotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 750 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible



Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Remarques: Donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Voir les informations transmises par le fabricant.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1719
ADR : UN 1719
RID : UN 1719
IMDG : UN 1719
IATA : UN 1719

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

ADR : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

RID : LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

IMDG : CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.

Version: 1.5

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 16.12.2021

Référence : FDS_699_N

Date de révision:

07.04.2023

(potassium hydroxide, disodium metasilicate)

IATA : Caustic alkali liquid, n.o.s.
 (potassium hydroxide, disodium metasilicate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADN** : 8**ADR** : 8**RID** : 8**IMDG** : 8**IATA** : 8**14.4 Groupe d'emballage****ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Numéro d'identification du

danger : 80

Étiquettes : 8

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Numéro d'identification du

danger : 80

Étiquettes : 8

Code de restriction en

tunnels : (E)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : C5

Numéro d'identification du

danger : 80

Étiquettes : 8

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

Groupe de séparation de

matières : 18: Alcalis

IATAInstructions de
conditionnement (avion
cargo) : 856

Version: 1.5
Date de dernière parution: 23.12.2022
Date de la première version publiée: 16.12.2021
Référence : FDS_699_N

Date de révision:
07.04.2023

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 852
Instruction d' emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN
Dangereux pour l'environnement : non

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

RID
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non pertinent

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : Non concerné

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations

Version: 1.5

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 16.12.2021

Référence : FDS_699_N

Date de révision:

07.04.2023

Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire



Version: 1.5

Date de dernière parution: 23.12.2022

Date de la première version publiée: 16.12.2021

Référence : FDS_699_N

Date de révision:

07.04.2023

des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

DE / FR